



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à l'adhésion de la commune de Rochefort à la Déchèterie de La Croix (Dilac)

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le rapport du Conseil communal du 7 mars 2025,

a r r ê t e :

Article premier - La commune de Rochefort adhère à la Déchèterie de La Croix (Dilac) dès le 1^{er} juillet 2025. Elle adopte ce faisant la réglementation ad hoc découlant de la convention signée.

Art. 2. - Le Conseil communal est autorisé à signer la convention formalisant cette adhésion avec la société Vadec SA.

Art. 3. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 20 mars 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le secrétaire, Le président,

G. Bossion

J. Rilliot